Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 13 (1915)

Heft: 5

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de la 1ère assemblée des délégués de la société

suisse des géomètres le 11 avril 1915 à Langental

Autor: Albrecht, E.J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

schickt werden. Der Präsident verspricht diesem Wunsche nachzukommen. Der Jahresbeitrag pro 1915 wird sodann auf Fr. 10.—festgesetzt.

Um 1 Uhr schliesst Präsident Ehrensberger die Versammlung, indem er den Delegierten für ihre solidarische Auffassung der ausserordentlichen Verhältnisse, welche sie durch die einstimmige Annahme des Antrages der Sektion Genf bekundeten, dankt.

St. Gallen, Bern, 14. April 1915.

Der Präsident des S. G. V.: A. Ehrensberger. Der Sekretär: E. J. Albrecht.

Procès-verbal

de la

1ère Assemblée des délégués de la Société suisse des Géomètres le 11 Avril 1915 à Langental.

Président: M. Ehrensberger, Président central, St-Gall.

Sont présents: 16 membres représentant toutes les sections, conformément à l'art. 17 des statuts; 6 membres du comité central; le rédacteur de notre journal et notre collègue de Langental, M. Weber.

Le président, M. Ehrensberger, ouvre l'assemblée à 10 heures et quart en prononçant le discours suivant:

Chers collègues,

C'est pour la première fois que l'assemblée des délégués des sections de la Société suisse des Géomètres, prévue par nos statuts, se réunit pour discuter les questions qui lui incombent, et dans cette première session déjà, la possibilité lui est offerte d'élargir d'une façon extraordinaire les compétences qui lui sont attribuées. Nous nous réunissons en un moment de gravité exceptionnelle, citoyens d'un état neutre que la guerre n'a pas frappé directement, au milieu de l'ouragan qui dévaste les pays voisins; nous nous réunissons pour nous occuper des affaires de notre société.

Soyez les bienvenus, chers collègues, vous qui êtes venus ici, représentants des opinions de votre milieu, vous réunir pour

la première fois en vertu de nos statuts. Mais permettez-moi dès l'abord de vous exprimer un désir, une prière pressante, que me dictent la gravité pleine d'appréhensions de l'heure présente et la préoccupation de l'avenir insondable et obscur. Lorsque, au début du mois d'Août, les clairons retentirent, notre peuple, si divers de coutumes, de langue, de religion, fut entraîné tout entier par un mouvement de solidarité patriotique, digne du vieil esprit suisse. Les intérêts particuliers furent oubliés en face du danger qui menaçait notre chère patrie à tous, et le pays se vit fort de l'union de tous ses fils: l'heure du danger avait opéré une puissante et patriotique concentration de toutes nos forces. L'union fait la force! La main au cœur, chers amis et collègues! ne laissons pas s'écouler cette heure grave, sans un moment de recueillement sincère; nous, qui nous intitulons avec fierté géomètres officiels suisses, nous, dont la noble tâche consiste à parachever une œuvre d'aussi grande importance au point de vue économique et national que l'est notre mensuration cadastrale nationale, nous voulons faire vœux en ce jour, plus solennellement que cela n'a peut-être été le cas jusqu'ici, de ne jamais perdre de vue le côté national de notre tâche et d'être tous unis, afin de concentrer tous nos efforts pour le bien de la communauté.

Puissions-nous, géomètres officiels suisses, nous montrer dignes de la belle devise qui s'adresse à tous nos confédérés: "Nous voulons être un peuple de frères."

J'adresse encore nos saluts patriotiques et confraternels à ceux de nos collègues qui, répondant à l'appel de la patrie, veillent à nos frontières pour sauvegarder notre indépendance et notre liberté, et, vous souhaitant encore une fois cordialement la bienvenue, je déclare ouverte la première assemblée des délégués de la Société suisse des Géomètres.

1º Affaires administratives. Le soussigné est proposé comme secrétaire et nommé à l'unanimité.

A la demande du président, l'assemblée se prononce sur la façon dont le comité central communiquera avec les délégués concernant l'assemblée des délégués, et décide que les communications se feront par l'intermédiaire des comités de section.

2º Discussion générale sur la question à l'ordre du jour: Tarifs et taxes. Le président, M. Ehrensberger, renseigne les

participants au sujet de l'état de choses actuel, particulièrement en ce qui concerne les taxes. Celles-ci sont fixées, d'après l'usage qui s'est établi, par le Bureau fédéral du registre foncier, avec le concours de l'autorité cantonale de mensuration (géomètre cantonal). La Société suisse des Géomètres n'a aucune occasion de se faire représenter et de défendre les intérêts des géomètres, lorsque on fixe les prix. Ce n'est qu'en cas de divergences d'une certaine importance entre les évaluations de la Confédération et celles de nos commissions de taxation, qu'une commission fédérale composée de trois membres décide en dernier recours; mais notre société n'y est pas non plus représentée.

D'autres faits, tels que par exemple les débats qui ont eu lieu dans un parlement cantonal au sujet d'une demande exagérée de la part d'un géomètre, démontrent également que notre société devrait prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts matériels de ses membres. — Le président ouvre la discussion sur cette question.

On approuve de différentes parts (Zwicky, professeur à Winterthur; Schmassmann, Liestal; Eberle, Lucerne; Schærer, Baden; Schweizer, Flawil; Delacoste, Martigny) la façon de voir du président et on exprime le désir qu'une commission soit nommée et chargée de surveiller la fixation des taxes, d'en recueillir les résultats dans les diverses sections et de présenter au plus tôt possible des propositions au sujet des mesures à prendre. Après une discussion assez longue, l'assemblée décide de nommer une commission de cinq membres. Diverses propositions sont présentées au sujet du mode d'élection de la dite commission. Weber, Langental, propose de remettre l'affaire au comité central, vu les conséquences financières qu'entraînerait la formation d'une commission spéciale et vu aussi la circonstance que le comité n'a actuellement aucune autre question à étudier. Halter, Coire, présente donc la motion formelle de régler cette affaire de la façon proposée par Weber et, revenant sur la décision qu'elle venait de prendre, l'assemblée décide de renoncer à nommer une commission spéciale, et charge le comité de s'occuper de cette question des taxes et tarifs et de soumettre à ce sujet aussitôt que possible un projet à l'assemblée des délégués.

3º Fixation des indemnités au comité et aux commissions. Le trésorier Baumgartner, rapporteur au nom du comité, propose de conserver les mêmes indemnités que par le passé. La proposition est acceptée sans discussion à l'unanimité.

Sur la demande du reviseur des comptes *Eberle*, concernant les indemnités aux reviseurs chargés de la revision des comptes en dehors de leur domicile, l'assemblée décide de leur accorder la même indemnité.

4º Motion de la section de Genève proposant de supprimer l'assemblée générale de cette année. Le président Ehrensberger déclare que le comité central s'est rangé à l'unanimité de l'avis de la section de Genève. Cependant la présente assemblée des délégués ne devrait pas décider, vu l'incertitude des temps actuels, quand et où l'assemblée générale de l'année prochaine aurait lieu, remettant cette décision au comité central.

Panchaud, Genève, explique la motion de la section de Genève en disant que, par suite de la dépression économique générale, on ne pourrait compter que sur une participation très faible; peut-être sera-t-il possible de tenir l'assemblée générale à Genève l'année prochaine; seulement, pour le moment, il n'est pas possible de prévoir si les circonstances seront alors plus favorables.

Schærer, Baden, s'informe des compétences qu'aura la prochaine assemblée générale.

Ehrensberger répond qu'elles seront les mêmes que s'il n'y avait pas eu d'interruption. C'est l'assemblée des délégués d'aujourd'hui qui tient lieu, cette année, d'assemble générale.

Eberle, Lucerne, présente une motion des sections Waldstætten-Zoug, demandant que l'assemblée générale de 1915 ait lieu à Genève. Après les explications du secrétaire, et à la demande du président, il retire la motion de sa section.

Kreis, St-Gall, propose d'ajouter à la motion de Genève l'amendement que la prochaine assemblée générale devra avoir lieu dans une localité située au centre du pays.

Le président met aux voix la motion de la section de Genève. Elle est acceptée à l'unanimité.

Concernant l'amendement Kreis, le président explique qu'il est absolument impliqué dans la motion du comité. Si Genève consent à organiser l'année prochaine l'assemblée générale, dont celle de l'année dernière l'avait chargée pour cette année, nous n'avons aucune raison de renoncer à cette ville; si, par contre,

les circonstances n'ont pas changé jusqu'alors, nous serons obligés de renoncer à nous réunir à Genève.

La motion du comité est acceptée par toutes les voix contre une.

Le président Ehrensberger déclare que l'assemblée des délégués a encore à s'occuper cette année des affaires indispensables qui incomberaient à l'assemblée générale, soit:

- a) Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Celui-ci a été publié dans le nº 7 de la "S. G. Z." On n'en demande pas la lecture; il est approuvé à l'unanimité.
- b) Approbation du rapport annuel de 1914/1915. Après les explications complémentaires du président, ce rapport est approuvé.
- c) Approbation des comptes pour l'année 1914. Rapporteur: Baumgartner, trésorier. Eberle donne lecture du rapport des reviseurs Gendre, Fribourg, et Eberle, Lucerne, qui propose à l'assemblée d'approuver les comptes avec remerciements à l'adresse du trésorier. Le président déclare vouloir tenir compte des propositions des reviseurs et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Les comptes sont approuvés à l'unanimité, conformément à la proposition des reviseurs.
- d) Fixation de l'époque et du lieu de la prochaine assemblée générale. Cette question a été liquidée par la décision mentionnée plus haut (ordre du jour 4°).
- e) Fixation de la cotisation annuelle. Le trésorier Baumgartner motive, par le budget pour 1915, la proposition du comité de maintenir la cotisation de fr. 10. —, comme par le passé.

Schærer, Baden, exprime le désir que le budget soit à l'avenir envoyé aux délégués avant l'assemblée. Le président promet de tenir compte de ce désir. La cotisation est alors fixée pour l'année 1915 à fr. 10. —.

A 1 heure le président prononce la clôture de l'assemblée en remerciant les délégués de la solidarité qu'ils ont montrée dans ces circonstances extraordinaires, en acceptant à l'unanimité la motion de la section de Genève.

St-Gall et Berne, le 14 avril 1915.

Le président de la S. S. G.: (sig.) A. Ehrensberger. Le secrétaire: E. J. Albrecht.